

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 21 janvier 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1401747A

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu les avis rendus le 17 décembre 2013 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe naturelle, les mouvements de terrain, les avalanches et les séismes.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Les dispositions de l'annexe I de l'arrêté du 21 novembre 2013 susvisé sont modifiées en ce qui concerne le département de l'Indre pour la commune du Blanc, commune reconnue en état de catastrophe naturelle au titre « des inondations et coulées de boue du 2 juin 2013 au 3 juin 2013 » : au lieu de : « du 2 juin 2013 au 3 juin 2013 », lire : « du 2 juin 2012 au 3 juin 2012 ».

Art. 5. – Les dispositions de l'annexe I de l'arrêté du 25 novembre 2013 susvisé sont modifiées en ce qui concerne le département des Hautes-Pyrénées pour la commune de Vielle-Aure, commune reconnue en état de catastrophe naturelle au titre « des inondations par remontée de nappe naturelle du 18 juin 2013 au 19 juin 2013 » : au lieu de : « Commune de Vielle-Aure (1) », lire : « Commune de Vielle-Aure ».

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 janvier 2014.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général
de la sécurité civile
et de la gestion des crises,*
M. PAPAUD

Le ministre de l'économie et des finances,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur « assurances »,
T. GROH

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie et des finances,
chargé du budget,*
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
A. GROSSE

ANNEXES

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

*Inondations et coulées
de boue du 29 septembre 2013*

Commune de Vallon-en-Sully.

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 28 mars 2013 au 2 avril 2013*

Commune de Puimichel (1).

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

*Avalanches
du 17 mars 2013 au 18 mars 2013*

Commune de Châteauroux-les-Alpes (1).

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Inondations et coulées de boue
du 22 octobre 2013 au 23 octobre 2013*

Commune de Chassiers (2).

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 3 mai 2013 au 7 mai 2013*

Commune de Longchamp-sur-Aujon.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 4 mai 2013 au 7 mai 2013*

Commune de Jaucourt.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 4 mai 2013 au 9 mai 2013*

Commune de Cunfin (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 5 mai 2013 au 8 mai 2013*

Communes de Bar-sur-Seine, Essoyes (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 5 mai 2013 au 11 mai 2013*

Commune de Chappes.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 5 mai 2013 au 12 mai 2013*

Commune de Mussy-sur-Seine.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 6 mai 2013 au 7 mai 2013*

Commune de Plaines-Saint-Lange.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 6 mai 2013 au 11 mai 2013*

Commune de Chapelle-Saint-Luc (La).

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 6 mai 2013 au 12 mai 2013*

Communes de Saint-Lyé, Verrières.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 6 mai 2013 au 13 mai 2013*

Communes de Chauchigny, Mergéy.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 7 mai 2013 au 10 mai 2013*

Commune de Buchères.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 7 mai 2013 au 12 mai 2013*

Communes de Saint-Parres-aux-Tertres, Saint-Thibault.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 7 mai 2013 au 13 mai 2013*

Communes de Clérey, Pont-Sainte-Marie.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 9 mai 2013 au 14 mai 2013*

Commune de Pont-sur-Seine.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 10 mai 2013 au 12 mai 2013*

Commune de Romilly-sur-Seine.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

*Inondations et coulées de boue
du 4 octobre 2013*

Commune de Montignac-le-Coq (1).

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 21 avril 2013 au 22 avril 2013*

Commune de Mauzens-et-Miremont (1).

DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Inondations et coulées de boue
du 26 juillet 2013 au 27 juillet 2013*

Commune de Tilly (1).

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

*Inondations et coulées de boue
du 28 septembre 2013*

Communes de Morlaix, Saint-Martin-des-Champs.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

*Inondations et coulées de boue
du 7 octobre 2013*

Commune de Feliceto (2).

DÉPARTEMENT DU GERS

*Inondations et coulées de boue
du 13 juillet 2013*

Communes de Pébées, Saint-Loube.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Inondations et coulées de boue
du 8 juin 2013 au 9 juin 2013*

Communes de Brède (La) (1), Sauviac (1).

*Inondations et coulées de boue
du 17 juin 2013 au 19 juin 2013*

Commune de Cénac (1).

*Inondations et coulées de boue
du 18 juin 2013*

Communes de Bazas (1), Caudrot, Coirac (1), Roaillan (1), Saint-Côme (1).

*Inondations et coulées de boue
du 4 octobre 2013*

Commune de Galgon.

*Inondations et coulées de boue
du 23 octobre 2013*

Commune de Coutras.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Inondations et coulées de boue
du 28 septembre 2013*

Communes de Mons, Saint-Julien.

*Inondations et coulées de boue
du 4 octobre 2013*

Communes de Balaruc-les-Bains, Frontignan, Sète.

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Inondations et coulées de boue
du 7 juin 2013 au 9 juin 2013*

Commune de Labouheyre (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 7 juin 2013 au 9 juin 2013*

Commune de Labouheyre (1).

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Inondations et coulées de boue
du 17 juin 2013*

Communes de Fréteval, Sainte-Anne (1).

*Inondations et coulées de boue
du 25 juillet 2013 au 26 juillet 2013*

Commune de Fréteval.

DÉPARTEMENT DU LOT

*Inondations et coulées de boue
du 6 août 2013*

Communes de Camboulit, Lissac-et-Mouret.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Inondations et coulées de boue
du 29 mai 2013 au 31 mai 2013*

Commune de Layrac.

*Inondations et coulées de boue
du 28 septembre 2013*

Communes de Casseneuil, Castelmoron-sur-Lot, Monclar (1), Pinel-Hauterive, Saint-Etienne-de-Fougères, Saint-Pastour (1), Tombebœuf (1).

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 21 novembre 2013*

Commune de Segré.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

*Inondations et coulées de boue
du 19 juin 2013*

Communes d'Epernay, Mareuil-le-Port.

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

*Inondations et coulées de boue
du 19 octobre 2012 au 20 octobre 2012*

Commune de Saint-Christophe-du-Luat (1).

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 3 mai 2013 au 4 mai 2013*

Commune de Bicqueley.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Inondations et coulées de boue
du 13 octobre 2013 au 14 octobre 2013*

Commune de Tubersent (3).

*Inondations et coulées de boue
du 13 octobre 2013 au 15 octobre 2013*

Commune d'Aix-en-Issart (3).

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Inondations et coulées de boue
du 6 août 2013 au 8 août 2013*

Commune de Puy-Guillaume.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondations et coulées de boue
du 10 février 2013 au 11 février 2013*

Commune de Boueilh-Boueilho-Lasque (1).

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Avalanches
du 6 février 2013 au 15 février 2013*

Commune de Sers.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

*Inondations et coulées de boue
du 17 novembre 2013 au 18 novembre 2013*

Communes de Catllar, Eus (1).

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 2 mai 2013 au 12 mai 2013*

Commune de Grigny.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 27 janvier 2013 au 30 janvier 2013*

Commune de Chartre-sur-le-Loir (La).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

*Inondations et coulées de boue
du 29 septembre 2013*

Commune de Sotteville-sur-Mer (1).

*Inondations et coulées de boue
du 13 octobre 2013 au 14 octobre 2013*

Communes d'Heuqueville, Notre-Dame-du-Bec, Saint-Martin-du-Bec, Yébleron (1).

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Inondations et coulées de boue
du 19 juin 2013 au 20 juin 2013*

Commune de Valence-en-Brie (1).

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 23 juillet 2013*

Commune de Bray-sur-Somme (1).

DÉPARTEMENT DU TARN

*Inondations et coulées de boue
du 6 septembre 2013*

Communes de Fauch, Paulinet.

*Inondations et coulées de boue
du 6 septembre 2013 au 7 septembre 2013*

Commune de Villefranche-d'Albigeois.

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 19 juin 2013 au 20 juin 2013*

Commune de Saint-Martin-Laguépie (1).

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Inondations et coulées de boue
du 16 juin 2013 au 17 juin 2013*

Commune de Bournand (2).

*Inondations et coulées de boue
du 17 juin 2013 au 19 juin 2013*

Commune de Chatain (2).

*Inondations et coulées de boue
du 24 juin 2013 au 26 juin 2013*

Commune de Saint-Laon (2).

*Inondations et coulées de boue
du 27 juillet 2013*

Communes de Buxerolles, Jaunay-Clan.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

*Inondations et coulées de boue
du 5 octobre 2013*

Commune de Brion (1).

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

*Inondations et coulées de boue
du 8 juin 2013 au 9 juin 2013*

Commune de Mandres-les-Roses.

*Inondations et coulées de boue
du 19 juin 2013*

Communes de Champigny-sur-Marne, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie (2), Villecresnes (3).

ANNEXE II

**Communes non reconnues
en état de catastrophe naturelle**

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

*Inondations et coulées de boue
du 28 mars 2013 au 30 mars 2013*

Commune de Puimichel.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Inondations et coulées de boue
du 19 octobre 2013 au 20 octobre 2013*

Commune de Saint-Julien-du-Serre.

*Inondations et coulées de boue
du 20 octobre 2013 au 24 octobre 2013*

Commune de Lussas.

*Inondations et coulées de boue
du 22 octobre 2013 au 23 octobre 2013*

Commune de Vaudevant.

*Inondations et coulées de boue
du 23 octobre 2013*

Commune de Berrias-et-Casteljau.

*Inondations et coulées de boue
du 23 octobre 2013 au 24 octobre 2013*

Commune de Pailharès.

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

*Inondations et coulées de boue
du 27 juillet 2013 au 28 juillet 2013*

Commune de Sedan.

DÉPARTEMENT DU GERS

*Inondations et coulées de boue
du 31 mai 2013 au 3 juin 2013*

Commune d'Isle-Jourdain (L').

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 1^{er} janvier 2013 au 28 février 2013*

Commune d'Auch.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Inondations et coulées de boue
du 10 février 2013*

Commune de Cambes.

*Inondations et coulées de boue
du 11 février 2013*

Commune de Quinsac.

*Inondations et coulées de boue
du 18 juin 2013*

Commune de Verdélais.

*Inondations et coulées de boue
du 19 juin 2013 au 25 juin 2013*

Commune de Saint-Jean-d'Illac.

*Inondations et coulées de boue
du 20 juin 2013 au 21 juin 2013*

Commune de Martillac.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Séismes du 25 décembre 2012 au 26 décembre 2012

Commune de Levroux.

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Inondations et coulées de boue
du 11 février 2013 au 12 février 2013*

Commune de Pomarez.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 1^{er} décembre 2012 au 3 mai 2013*

Commune de Lavardin.

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Inondations et coulées de boue
du 3 mai 2013 au 4 mai 2013*

Commune de Bicqueley.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

*Inondations et coulées de boue
du 17 juin 2013*

Commune de Ploërmel.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondations et coulées de boue
du 21 mai 2013 au 23 mai 2013*

Commune de Bernadets.

*Inondations et coulées de boue
du 17 juin 2013 au 18 juin 2013*

Commune de Labeyrie.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Avalanches du 1^{er} février 2013 au 31 mai 2013

Commune de Ferrère.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

*Inondations et coulées de boue
du 13 octobre 2013 au 14 octobre 2013*

Commune de Montivilliers.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Inondations et coulées de boue
du 27 juillet 2013*

Commune de Nantouillet.

DÉPARTEMENT DU VAR

*Inondations et coulées de boue
du 6 mars 2013 au 7 mars 2013*

Commune de Rayol-Canadel-sur-Mer.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Inondations et coulées de boue
du 17 juin 2013 au 19 juin 2013*

Communes de Glénouze, Jaunay-Clan.

*Inondations et coulées de boue
du 19 juin 2013 au 20 juin 2013*

Commune de Montamisé.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Inondations et coulées de boue
du 17 juin 2013*

Communes de Chamarande, Saint-Germain-lès-Arpajon.